

DÉCISION N° 318 / 2024

confiant mandat spécial à Monsieur Geoffrey SCHUTZ

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de L'Eurométropole de Metz

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz

DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Monsieur Geoffrey SCHUTZ, Conseiller délégué de l'Eurométropole de Metz, pour participer à l'Assemblée Générale de l'AIEM qui se tiendra le jeudi 20 juin à Fameck.
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20240620-Decis318-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 20 JUIN 2024

Le Président



François GROSDIDIER
Maire de Metz
Vice-Président de la Région Grand Est
Membre Honoraire du Parlement

ORDRE DE MISSION ELU



NOM : SCHUTZ PRENOM : GEOFFREY DELEGATION : Insertion sociale et professionnelle	DIRECTION : Secrétariat Particulier et Protocole Date d'émission : 20/06/2024
--	--

Objet de la Mission : AG de l'AIEM
Lieu : FAMECK

ALLER	RETOUR
Départ de : Noisseville	Départ de : Fameck
le (date) : 20/06/2024 à (heure) : 17 h 00	Arrivée à : 17 h 45
Arrivée à : 17 h 45	le (date) : 20/06/2024 à (heure) : 19 h 30

Moyen de Transport :

FRAIS A ENGAGER	Nombre	Coût	Total
Frais de repas (indemnité forfaitaire due si déplacement entre 11h et 14h et/ou 18h à 21h)			
frais de repas en restaurant administratif	0	10,00 €	0,00 €
frais de repas hors restaurant administratif	0	20,00 €	0,00 €
Hébergement & petit déjeuner (indemnité forfaitaire due si le déplacement couvre la période de minuit à 5h)			
Ville > 200 000 hab et commune du Grand Paris	0	120,00 €	0,00 €
Paris	0	140,00 €	0,00 €
Base	0	90,00 €	0,00 €
Frais de transport			
Frais de parking			0,00 €
Avion (indiquer le coût total sauf si commandé directement par la collectivité)			0,00 €
Véhicule personnel (indiquer les km à effectuer)	31	0,41	12,71 €
Autres (à préciser)			0,00 €
Train (indiquez le coût total du trajet sauf si commandé directement par la collectivité)			0,00 €
Véhicule tiers / covoiturage (indiquez le coût total du trajet)			0,00 €
Métro/ Tram / Bus / Taxi / Uber (indiquez le coût total du trajet+justificatifs)			0,00 €
Frais de péage			0,00 €
Déplacement à l'étranger (indemnité forfaitaire liée au pays où la mission se déroule)			
PAYS :			
Dates et Heures d'arrivée et de sortie du Pays :			
Déplacement à l'étranger			0,00 €
Frais d'inscription (si avancé par l'élue)			0,00 €
Total frais à engager			12,71 €

Fait à Metz, le **20 JUIN 2024**

Le Président,

François GROSIDIER
Maire de Metz
Conseiller Régional du Grand Est
Membre Honoraire du Parlement